



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 14 mars 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR) a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Evelyne COURROS (TARTAS) donné pouvoir à Jean-François BROQUERES, Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Jean-Marie DARBAYAN

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	26
<u>Pouvoirs</u>	4
<u>Votants</u>	30

N° DEL20240321-021

VENTE D'UN CAMION PLATEAU RENAULT MASTER HORS SERVICE A LA SCI BAMAJO

Vu la proposition de rachat formulée par la SCI BAMAJO ;

Monsieur le Vice-président indique que la Communauté de Communes est propriétaire d'un camion plateau de marque Renault, type Master, immatriculé EW-019-YM, mis en circulation en avril 2018.



Ce véhicule a été acquis neuf mais a malheureusement connu une panne majeure sur le moteur, ce qui le rend désormais inutilisable. Le moteur a été démonté et le véhicule est classé épave. La CCPT souhaite s'en séparer et a consulté plusieurs concessionnaires et entreprises à cet effet. La meilleure offre formulée est celle transmise par la SCI BAMAJO, qui propose le rachat de ce véhicule au prix de 3 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

La cession du véhicule Renault Master immatriculé EW-019-YM auprès de la SCI BAMAJO, moyennant le paiement de la somme de 3 800 € par cette dernière.

ARTICLE 2 -

L'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer tout document et à réaliser l'ensemble des démarches en ce sens.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL